

2012/4185 - Lyon 1er - Approbation d'une convention portant donation par la Fondation Léa et Napoléon Bullukian d'une statue dénommée "Le Patineur" et érigée place Tolozan. (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 09/01/2012, p. 0082)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de l'approbation d'une convention portant donation par la Fondation Léa et Napoléon Bullukian d'une statue qui est désormais célèbre, qui s'appelle « Le Patineur » et qui est érigée place Tolozan.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je n'ai pas besoin de 4 minutes pour me réjouir de l'heureux épilogue d'une bataille de 10 ans. Il se trouve que César avait conçu sa statue pour la place Tolozan. Lorsqu'elle a été vendue aux enchères à la suite de la liquidation d'une société à qui apparemment appartenait la statue, il avait fait opposition à cette vente aux enchères et il a perdu. Avec Etienne Tête, avec G. Devers, avocat, avec Sauvegarde et Embellissement de Lyon, on s'est opposé à la vente et on a fait des recours au tribunal administratif. On a gagné face à la Chaine thermale du soleil avec un seul argument : on ne peut pas déplacer la statue puisqu'elle est dans une zone de protection patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère. On aurait pu s'engager dans d'autres voies juridiques notamment constater que cette statue n'était pas un meuble et ne pouvait donc être vendue à la barre de la Chambre du Commerce mais un immeuble par destination. Bref, c'est la Chaine thermale du soleil qui s'en est chargée ultérieurement.

C'est bien d'avoir trouvé un point d'équilibre. D'un côté, la Fondation Bullukian sollicitée ou aiguillonnée par le Maire de cette ville, par un Adjoint à la Culture et un Adjoint aux Finances, pour permettre de réunir la somme qui avait été versée par la Chaine thermale du soleil. La Chaine thermale du soleil rentre dans ses fonds, la Ville ne dépense pas un centime et garde la statue. C'est d'autant plus important à mes yeux qu'il y avait la montée de César mais il y avait aussi le fait qu'elle se trouvait à côté de statues d'art contemporain intéressantes.

On n'en n'a pas fini tout à fait. D'une part, il faut savoir dans quel état elle se trouve : si elle risque de se renverser ou si contrairement à ce qu'avait affirmé un expert de la Chaine thermale du soleil, elle est parfaitement disposée. Bref, deux mois d'expertise sans doute à partir du moment où on sera propriétaire. D'autre part, sur la question du prix, certains diront sans doute qu'elle vaut beaucoup plus chère puisque César est mort et d'autres objecteront qu'elle ne vaut rien puisqu'elle ne peut pas être déplacée... Je pense qu'il ne faut pas tout écouter. C'est un accord gagnant-gagnant et c'est très bien.

Il y a une question que je me poserai toujours : c'est pourquoi la Municipalité précédente n'a pas accepté la donation qui avait été faite par la SLYCI. Je ne sais pas pourquoi, on n'a pas pu faire rentrer cette statue dans les actifs, ce qui nous aurait simplifié la vie.

M. LE MAIRE : On interrogera les survivants de l'histoire.

M. BUNA Gilles : Voilà. C'est tout ce que je voulais dire aujourd'hui. Je suis content et je vous invite à être contents.

M. TETE Etienne : Mes chers amis, on ne vous dit pas tout. A l'origine de l'histoire, c'est la réalisation de l'immeuble César par Pochon et la SLYCI et la Communauté urbaine de Lyon vend le terrain pour la réalisation du parking et en échange de la vente de ce terrain il y a un prix et la rénovation de la place Tolozan avec la statue est un événement monumental. Donc la statue est avant tout la contrepartie de la vente du terrain par la Communauté urbaine de Lyon.

On ne vous dit pas tout. En 1992, effectivement, Pochon et la SLYCI donnent la statue officiellement à la Ville au lieu de la donner au Grand Lyon, il y a une belle inauguration, sur la plaque on marque « donation de la Ville de Lyon » et notre ami Robert Marmoz est d'ailleurs molesté par la Police.

On ne vous dit pas tout. En 1994, il y a le redressement de la liquidation de la société SLYCI, en partie à cause du César et là, curieusement, Maître Sapin, liquidateur, se sent propriétaire de la statue. Mais notre ami Montebourg nous expliquerait que les liquidateurs ont parfois dans des rapports à l'Assemblée nationale mais on demandera à notre ami Gérard Collomb toutes les précisions sur ce point.

On ne nous dit pas tout. En 1997-1998, il y a bien sûr un contentieux devant le tribunal du Commerce, la Ville de Lyon est appelée à l'affaire, elle ne se déplace pas, le Grand Lyon on les oublie, la famille de César défend mordicus qu'on ne déplace la statue, ils ne sont pas entendus et Maître Sapin s'engage à démonter la statue avant de la vendre, ce qui évidemment ne se fera pas. Ce qui change, comme l'a dit Gilles, le statut de la statue.

Mais alors, il y a toujours les petites histoires, on ne vous dit pas tout ! C'est que M. Pochon avait touché deux statues, l'une gratuite pour lui, et l'autre payée par les fonds de la SLYCI. Evidemment, la police s'est posée la question : est-ce qu'il n'y avait pas un abus de biens sociaux, que le prix global était pour les deux statues et donc, on comprenait l'intérêt d'aller aux enchères pour montrer que tout cela avait été bien normal à l'origine, mais on ne vous dit pas tout !

Au moment de la vente aux enchères on propose le rachat de la statue à la Ville de Lyon, cela ne se fera pas et c'est là que Me Anaf, sans démonter la statue, la met en vente comme un bien mobilier et que la chaîne thermale du Soleil découvre qu'il ne peut pas l'enlever. Et là, heureusement qu'il y a eu la Sauvegarde et Embellissement de Lyon, M. Raymond Motte qui est allé chercher le soutien politique de Gilles Buna, qui est allé chercher le soutien juridique de moi-même et puis, en 2001, le soutien financier de la Ville de Lyon quand même.

Huit ans de procédure, six décisions de justice -devant les tribunaux judiciaires Gilles, ce n'était pas administratif mais ce n'est pas grave- et la statue ne peut pas être déplacée à cause de la position de l'ABF. Mais là, on ne vous dit pas tout ! C'est en 2001 que j'obtiens enfin la position de l'ABF qui dit qu'on ne pourra pas l'oublier. Mais on ne vous dit pas tout !

On comprend l'intérêt effectivement de M. Pochon d'essayer de diminuer sa dette et d'avoir des arguments sur l'histoire de l'ABF, on comprend l'intérêt de M. Sapin d'avoir une vente de plus pour les honoraires, on comprend l'intérêt de M. Anaf de faire cette opération, on comprend mal l'intérêt de la Société Thermale du Soleil de ne pas demander la nullité de la vente. On ne comprend pas non plus l'inertie du Grand Lyon de l'époque, et de la Ville de Lyon dans cette affaire et les intérêts du contribuable.

Alors, on ne vous dit pas tout ! Je dis que tout cela est bien joli, énorme, et que tout cela se fait évidemment, nous en sommes convaincus, dans le total désintérêt de tous les intervenants pour cette fin surprenante, mais intéressante.

M. LE MAIRE : La parole est au Groupe Socialiste.

Une voix : Non, pas encore !

M. LE MAIRE : Mais il faut tout dire ! Quels sont les problèmes ?

(Rires.)

M. TETE Etienne : Il restera la dalle à récupérer, je pense que ce n'est pas encore réglé Monsieur le Maire.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Non ce n'est pas encore réglé, d'autant plus qu'elle n'est pas étanche.

M. TETE Etienne : Il faut avancer, il ne faut pas être grognon, et là j'ai essayé d'avancer et d'autres ont été grognons...

M. SECHERESSE Jean-Yves : Quelques mots qui montreront qu'Etienne Tête a beaucoup plus de talent que moi et qu'il finira à la télévision à la place de Pierre Bellemare, moi je vais faire quelque chose de quand même beaucoup plus sobre !

(Rires.)

Puisque je ne suis que le remplaçant de « l'aiguilleur » qui ne peut pas s'exprimer dans cette enceinte, donc je serai très modeste. Se termine enfin cette affaire un peu pathétique, il faut quand même le dire, cette espèce d'histoire sans fin qui lie le Patineur de César, lequel n'est

pas lyonnais, je le précise, à la Ville de Lyon. Je pense qu'il faut d'abord remercier M. Claveranne qui, vous le savez, est le Président de la Fondation Bullukian, d'avoir permis que cet heureux dénouement puisse se faire. Je crois qu'il est toujours utile d'avoir dans une ville comme la nôtre un certain nombre d'associations ou de fondations qui peuvent être moteurs -on se souvient de l'acquisition du tableau de Poussin- et bien, sur cette question du « patineur », encore une fois merci à M. Claveranne.

Le combat qui a été mené pendant quelques années pour que cette affaire du Patineur de César puisse se conclure au bénéfice de la Ville de Lyon, je crois qu'on peut difficilement, même si cet épisode est triste, ne pas saluer le travail qui a été conduit ici-même dans la Ville par Gilles Buna qui était alors Maire du 1^{er} arrondissement, bien entendu avec son avocat Gilles Devers ainsi que par le Président du Groupe Socialiste de l'époque, un certain Gérard Collomb. Cela avait été difficile dans une période où le « Noirisme » finissant n'en finissait pas de finir, de sortir un peu de ce triste épisode de la SLYCI sur lequel je ne reviendrai pas.

L'imbroglio juridique qui avait été celui du Patineur a failli se terminer dans les limbes de la justice et plus personne ne comprenait quoi que ce soit. Je crois que ce qui se passe aujourd'hui, c'est-à-dire la perspective que ce Patineur puisse rester à Lyon, que le Grand Lyon au final puisse en être l'acquéreur, et que les questions de la dalle soient résolues, qu'on puisse enfin procéder à la rénovation de cette œuvre de César qui est dans un triste état et que les Lyonnais puissent la redécouvrir sur l'espace public telle qu'elle a été confiée par César à l'époque, je crois que c'est une grande nouvelle. Mais cela a été un peu long, plus de dix ans. Je crois savoir que c'est au cours de l'année 2012, c'est-à-dire très bientôt au regard de tout ce qui s'est passé jusqu'à présent, que nous allons connaître l'épilogue de cette affaire César, que c'est une bonne chose pour la Ville de Lyon et je crois aussi qu'il faut s'en féliciter au nom de la mémoire de ce sculpteur hors pair qu'est César.

M. LE MAIRE : Merci, parce qu'on ne vous dit pas tout ! Mais j'ai eu peur que le point d'équilibre évoqué par Gilles Buna ne devienne un point de déséquilibre, car vous avez vu qu'on a été obligé de grillager depuis. Encore quelques dix années de procédure et personne n'en aurait plus parlé parce qu'elle serait tombée en morceaux doucement, ce qu'elle était en train de faire et nous, on est plutôt dans le concret, ce n'est pas le symbole de la statue, c'est la statue qu'on veut.

Donc on va essayer de faire en sorte que cette statue puisse figurer à Lyon. Après, si on remonte aux longues années, les questions qui viendront tout à l'heure en fin de Conseil et pour ne pas avoir de problème, je refeuilletais pour faire plaisir à M. Geourjon, un beau livre de Serge Rafy sur l'histoire de la Ville de Lyon. Je le lui conseille, comme cela il verra tout ce qu'on ne nous dit pas mais qui, évidemment, est au soubassement même de l'histoire de cette ville, mais je ne me rappelle pas chaque jour, Monsieur Geourjon !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)